



Jean-Claude CARLE

Sénateur
de la Haute-Savoie

Conseiller Régional
de Rhône-Alpes

Monsieur Cyril PELLEVAL
Maire
Mairie
94, Route Pont Notre Dame
74380 ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME

Groisy, mardi 16 juin 2009



Réf : JCC/IR/F114/09

Monsieur le Maire,

Cher Cyril

Le Président de la République, Nicolas SARKOZY, a accepté, entre autres à ma demande, d'intégrer une partie de notre département, le bassin de la Vallée de l'Arve, le bassin d'Annecy et l'Albanais, dans la liste des sept nouveaux sites retenus pour l'expérimentation du Contrat de Transition Professionnelle (CTP).

Le CTP, d'une durée maximale de 12 mois, vise à proposer aux salariés licenciés pour motif économique un véritable parcours de transition professionnelle. Il concerne les entreprises de moins de 1 000 salariés, ou de plus de 1 000 salariés en redressement ou liquidation judiciaire.

Avant même la fin du préavis de licenciement, il apporte un accompagnement intensif vers l'emploi (formation, travail en entreprise, préparation à la recherche d'emploi) et prévoit de fortes incitations (compensation financière en cas de reprise d'emploi moins bien rémunéré, droit au retour en cas d'échec de la période d'essai)

En outre, les bénéficiaires de ce contrat perçoivent une allocation de transition professionnelle égale à 80 % de leur ancien salaire brut, soit environ 100 % du salaire net, durant un an.

J'ai le plaisir de vous informer que votre commune fait partie du périmètre retenu en Haute-Savoie pour l'application de ce dispositif. Vos administrés peuvent donc dès à présent profiter du Contrat de Transition Professionnelle.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, et restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

Bien à toi
Jean-Claude CARLE

**LE SECRETAIRE D'ETAT
CHARGE DE L'EMPLOI**

Nos réf. : EMP/2009/43923/C/FHL/LL

Paris, le - 7 MAI 2009

Monsieur le Sénateur, *de Jean-Claude,*

Suite à votre intervention, je suis heureux de vous informer que le Président de la République a annoncé le 4 mai que le bassin d'emploi de la Vallée de l'Arve était retenu pour l'expérimentation du contrat de transition professionnelle (CTP).

Les salariés, licenciés économique dans les entreprises de moins de 1 000 salariés, bénéficieront dans ce cadre d'une indemnisation renforcée (maintien de 100 % du salaire net pendant un an), d'un accompagnement personnalisé avec un référent pour 30 personnes et d'une formation vers un métier qui recrute. Il s'agit ainsi de les aider à rebondir vers l'emploi.

Le Préfet du département est chargé de définir le périmètre précis du bassin d'emploi concerné.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Merci de ton engagement.
C'est grâce à votre mobilisation
à tous que cela a pu aboutir.*

Laurent WAUQUIEZ 

Monsieur Jean-Claude CARLE
Sénateur de la Haute-Savoie
SENAT
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS Cédex 06